



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public est donné que lors de la séance du 6 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- projet de règlement numéro 2022-711 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme no 2013-101 afin d'assurer la conformité de ce règlement au règlement 355-2020 de la MRC des Laurentides, notamment pour remplacer la définition « Cours d'eau à débit intermittent » et pour supprimer les mots « dans le cas des cours d'eau à débit régulier et des cours d'eau intermittents réglementés, » dans la définition « Rive ».

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **29 septembre 2022, à 10 h** au centre communautaire de La Minerve, situé au : 91, chemin des Fondateurs à La Minerve.

Au cours de cette assemblée, sera présenté le projet de règlement susmentionné ainsi que la conséquence de son adoption et de son entrée en vigueur, et seront entendues les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, situé au 6 rue Mailloux à La Minerve, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h, du lundi au vendredi.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

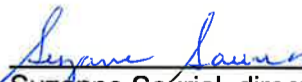
Donnée à La Minerve, ce 22 septembre 2022.


Suzanne Sauriol, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 22 septembre 2022, entre 8h et 10h, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité de La Minerve, au : www.municipalite.laminerve.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22 septembre 2022.


Suzanne Sauriol, directrice générale et
secrétaire-trésorière